

Modification des statuts de l'Université  
Toulouse III-Paul Sabatier – Nomination de  
conseillers auprès du Président.

## Conseil d'administration du 6 juillet 2020

### Délibération 2020/07/CA-064

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1, L.712-3 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

Après en avoir délibéré,

**Article 1** : les conseillers modifient les statuts de l'Université Toulouse III-Paul Sabatier et insèrent le nouvel article suivant :

**« Article 55 : Les conseillers auprès du Président**

**Le Président peut également nommer des conseillers en charge de domaines particuliers et/ou transversaux. Le conseil d'administration en est informé.**

**Le mandat d'un conseiller cesse au plus tard en même temps que celui du président ou sur décision du président, qui en informe le conseil d'administration. »**

**Article 2** : les articles suivants sont renumérotés en conséquence.

Toulouse, le 6 juillet 2020  
Le Président,




Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 36  
Nombre de membres présents ou représentés : 35

Nombre de voix favorables : 16  
Nombre de voix défavorables : 14  
Nombre d'abstentions : 5  
Ne prennent pas part au vote : 0